

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Centrale photovoltaïque Bain-de-Bretagne

De : [REDACTED]

Date : 21/11/2023 12:52

Pour : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Madame

Je vous écris ce message dans le cadre de l'enquête publique quant à la construction d'une centrale photovoltaïque à Bain-de-Bretagne au lieu-dit La Butte du Pont aux roux.

Je suis en effet opposée à cette construction. J'ai pourtant conscience que décarboner notre énergie est un enjeu capital. Des initiatives comme celle de la municipalité de Bain-de-Bretagne, qui veut construire une centrale photovoltaïque sur le toit d'un futur gymnase, sont à cet égard les bienvenues.

Je constate néanmoins une tendance actuelle chez les énergéticiens à vouloir artificialiser des terres agricoles ou naturelles pour des raisons de praticité et de rentabilité, ce à quoi je m'oppose. La société Valeco a, à cet égard, d'ailleurs déjà suscité l'opposition de riverains (voir <https://reporterre.net/Panneaux-solaires-dans-les-champs-la-fronde-des-paysans>). Alors que la loi oblige les villes et communes à un zéro artificialisation nette, pourquoi les énergéticiens auraient-ils le droit de s'en exempter ?

Certes me direz-vous, mais le site est une ancienne carrière qui a été dégradée. Pourquoi alors la préserver ?

Tout d'abord, je considère qu'un site laissé en évolution libre depuis une trentaine d'années est un site renaturé. C'est ce que montre d'ailleurs l'étude d'impact environnemental, qui met en avant la présence d'une multitude d'espèces: oiseaux, mammifères, insectes. Il y a en outre une présence importante d'amphibiens et de reptiles figurant dans le classement des espèces vulnérables. Or ce projet aura pour conséquence de détruire une partie de leur habitat, constitué d'une mosaïque de ronciers, de fourrés. Il contribuera ainsi à la fragmentation des habitats, qui constitue l'une des causes du déclin des amphibiens et des reptiles. Cette fragmentation risque d'être d'autant plus préjudiciable que le site se situe à proximité des trames verte et bleue. L'étude d'impact environnemental cite également les risques de collision avec les engins de chantier.

Les chiroptères, qui figurent aussi au classement des espèces vulnérables, perdront, quant à eux, des zones de chasse et des corridors de déplacement.

Il est urgent de décarboner notre énergie, cependant, il est tout aussi urgent de préserver notre biodiversité, comme le montre constamment depuis des années l'UICN. Nous subissons inévitablement le dérèglement climatique, et seule une biodiversité en bonne santé nous permettra de résister. Or des projets tels que celui de la centrale photovoltaïque altèrent cette biodiversité. Alors qu'il y a énormément de zones artificialisées, par exemple à Château-Gaillard, qui pourraient accueillir des panneaux solaires, pourquoi choisir d'artificialiser davantage ?

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mon message, je vous prie, Madame de bien vouloir agréer mes sincères salutations

Elena Langlais